

# Comment faire face à la montée des « fake médecines » ?

Le serment d'Hippocrate est l'un des plus anciens engagements d'éthiques connus. Il exige du médecin d'offrir les meilleurs soins possibles et de la façon la plus honnête. Ces deux exigences lui imposent de chercher sans cesse à améliorer ses connaissances et d'informer ceux qui font appel à ses soins sur ce qu'il peut raisonnablement proposer, ainsi que sur ce qui est inutile ou contre-indiqué.

Il est facile et valorisant d'afficher son savoir. Il est bien plus difficile d'expliquer et d'accepter ses limites. La tentation peut alors être grande de pratiquer des soins sans aucun fondement scientifique.

Cette tentation a toujours existé. Elle a été, et est toujours, nourrie par des charlatans en tout genre qui recherchent la caution morale du titre de médecin pour faire la promotion de fausses thérapies à l'efficacité illusoire

L'obligation d'honnêteté est inscrite dans les codes de déontologie des professions médicales et le Code de la santé publique (article 39' du Code de déontologie et article R.4127-39 du Code de la santé publique). Ils interdisent le charlatariisme et la tromperie, imposent de ne prescrire et distribuer que des traitements éprouvés. Ils proscrivent aussi l'usage de remèdes secrets ou ne mentionnant pas clairement les substances qu'ils contiennent.

Le Conseil de l'ordre des médecins est chargé de veiller à ce que ses membres n'utilisent pas leur titre pour promouvoir des pratiques dont la science n'a jamais pu prouver l'utilité, voire qui présentent une certaine dangerosité. Il doit veiller à ce que les médecins ne deviennent pas les représentants de commerce d'industries peu scrupuleuses. Il doit sanctionner ceux ayant perdu de vue l'éthique de leur exercice.

Pourtant en 2018, l'ordre des médecins tolère des pratiques en désaccord avec son propre Code de déontologie et les pouvoirs publics organisent, voire participent, au financement de certaines de ces pratiques.

Face à des pratiques de plus en plus nombreuses et ésotériques, et à la défiance grandissante du public vis-à-vis. de la médecine scientifique, nous nous devons de réagir avec force et vigueur

L'homéopathie, comme les autres pratiques qualifiées de « médecines alternatives », n'est en rien scientifique. Ces pratiques sont basées sur des croyances promettant une guérison miraculeuse et sans risques. En septembre 2017, le Conseil scientifique des académies des sciences européennes a publié un rapport confirmant l'absence de preuves de l'efficacité de l'homéopathie. Dans la plupart des pays développés, les médecins se voient interdire de prescrire des produits homéopathiques.

Les thérapies dites « alternatives » sont inefficaces au-delà de l'effet placebo et n'en sont pas moins dangereuses. Dangereuses, car elles soignent l'inutile en surmédicalisant la population et en donnant l'illusion que toute situation peut se régler avec un « traitement ».

Dangereuses, car elle s'alimentent et s'appuient sur une défiance de fond vis à-vis de la médecine conventionnelle comme le montrent les polémiques injustifiées sur les vaccins. Dangereuses enfin, car leur usage retarde des diagnostics et des traitements nécessaires avec parfois des conséquences dramatiques, notamment dans la prise en charge de pathologies lourdes comme les cancers.

Ces pratiques sont également coûteuses pour les finances publiques: des formations sont assurées dans des structures recevant de l'argent public. Des consultations sont ouvertes dans des hôpitaux aux dépens d'autres services. Certains de ces traitements sont pris en charge par l'Assurance-maladie largement déficitaire: ainsi, les produits homéopathiques peuvent être remboursés à 30 % (et jusqu'à 90 % en Alsace-Moselle) avec un statut dérogatoire les dispensant de prouver leur efficacité. Ceci finance une industrie prospère dont les représentants n'hésitent pas à insulter gravement ceux qui les critiquent

( « *Il y a un Ku Klux Klan contre l'homéopathie* », accusait le président du leader mondial du secteur, Christian Boiron, dans le journal *Le Progrès* du 15 juillet 2016) ou à balayer d'un revers de main les exigences de preuves scientifiques.

De ces pratiques qui ne sont ni scientifiques ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses, nous souhaitons nous désolidariser totalement. Nous demandons instamment au Conseil de l'ordre des médecins et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour :

- **ne plus autoriser** à faire état de leur titre les médecins ou professionnels de santé qui continuent à les promouvoir ;
- **ne plus reconnaître** d'une quelconque manière les diplômes d'homéopathie, de mésothérapie ou d'acupuncture comme des diplômes de qualifications médicales ;
- **ne plus faire produire** en faculté de médecine ou dans les établissements de formation de santé des diplômes appuyés sur des pratiques. Dont l'efficacité n'aura pas été scientifiquement démontrée ;
- **de ne plus rembourser** par les cotisations sociales les soins, médicaments ou traitements issus de disciplines refusant leur évaluation scientifique rigoureuse ;
- **encourager** les démarches d'information sur la nature des thérapies alternatives, leurs effets délétères et leur efficacité réelle ;
- **exiger** de l'ensemble des soignants qu'ils respectent la déontologie de leur profession, en refusant de donner des traitements inutiles ou inefficaces, en proposant des soins en accord avec les recommandations des sociétés savantes et les données les plus récentes de la science, en faisant preuve de pédagogie et d'honnêteté envers leurs patients et en proposant une écoute bienveillante.